

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Paris, le **24 JUIN 2019**

La Directrice de Cabinet
du Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation

à

Mesdames et Messieurs les
représentants de l'intersyndicale de
l'enseignement agricole

N/Réf :

V/Réf :

Objet : Demande de rencontre intersyndicale.

A la suite du préavis de grève que vous avez déposé, vous avez été reçu par le directeur général de l'enseignement et de la recherche le 18 juin qui m'a rendu compte de cet échange. Par courrier en date du 19 juin vous sollicitez auprès de moi un nouveau rendez-vous.

Je souhaite au préalable rappeler notre intérêt collectif et l'importance que j'attache à ce que la période d'examens actuelle se déroule, pour les jeunes de l'enseignement agricole et leurs familles, de la meilleure manière possible et qu'aucun retard ne pénalise cette période cruciale dans leurs parcours de vie.

Vous connaissez l'importance que le ministre accorde à l'enseignement agricole. Il a en effet fixé des objectifs volontaristes afin d'augmenter les recrutements d'élèves, d'apprentis et étudiants, en baisse de plus de 8 % depuis 2011, tandis que les moyens budgétaires ont augmenté de 14 % sur la même période. Au moment où la négociation budgétaire s'engage, l'augmentation des recrutements comme la pleine valorisation du dispositif sont des éléments stratégiques pour éviter la diminution des moyens de l'enseignement agricole.

Vous demandez la modification de la loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel, le retrait des dispositions prises pour réaliser le schéma d'emploi et des mesures concrètes en faveur des agents contractuels et vous appelez à l'ouverture de négociations.

Je ne peux être que favorable à la discussion, mais je me dois, vis-à-vis des agents et de vos organisations d'en préciser le contour, car il n'est pas possible d'ouvrir des négociations sur des sujets sur lesquels le Ministère ne dispose pas de marge de manœuvre. C'est pourquoi je vous propose de centrer nos échanges sur une liste de sujets identifiés. Lorsque des groupes de travail existent déjà, je souhaite préserver ce cadre établi du dialogue social.

S'agissant de la possibilité laissée aux établissements de décider de la gestion des seuils, je souhaite rappeler que cette réforme a fait l'objet de nombreuses discussions, dans des groupes de travail ou au sein des instances. L'objectif est de réaliser le schéma d'emplois demandé à l'enseignement agricole sans fermeture nette de classe ni mutation dans l'intérêt du service, tout en conservant une offre de formation susceptible de garantir la reprise des recrutements d'élèves.

S'il n'est pas envisageable de revenir sur la mesure des seuils, je vous confirme qu'un espace de discussion et des marges de manœuvre étroites existent sur les modalités d'accompagnement. En particulier les modalités de dédoublement des classes, les modalités de dotation et attribution de la DGH optionnelle ou la formation des personnels de direction peuvent faire l'objet de discussions.

S'agissant de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, nous sommes maintenant en phase de mise en œuvre. Si le principe même de la loi ne peut être remis en question, les discussions sont bien sûr ouvertes s'agissant des modalités d'accompagnement des établissements. Plusieurs remontées et propositions émanant des établissements, de vos organisations, ont déjà donné lieu à des propositions du Ministère à nos homologues du Ministère du Travail. Il me semble que vos propositions et constats sur la mise en œuvre pratique de la réforme sont extrêmement utiles.

Par ailleurs un budget d'un million d'euros sur 3 ans est consacré au financement du plan d'accompagnement, sur lequel une concertation est possible. Je sais aussi votre volonté de clarifier le futur rôle de la nouvelle CPC et son lien avec le CNEA, et je crois que nous pouvons avancer sur ce sujet.

Concernant les agents contractuels, je rappelle que des mesures de revalorisation salariale ont été appliquées depuis 2 ans. Concernant les autres sujets relatifs aux personnels contractuels que vous portez, un groupe de travail est en place afin de pouvoir les aborder. Je vous confirme que le dialogue doit se poursuivre dans le cadre.

Un autre groupe de travail, associant les organisations syndicales, la DGER et le SRH a travaillé depuis quelques mois à la réalisation d'un plan en faveur des agents de catégorie III de l'enseignement agricole privé du temps-plein. Je souhaite rappeler l'ensemble des actions d'ores et déjà collectivement actées et conduites en faveur de ces agents : augmentation des places offertes aux concours internes d'enseignement, ouverture de la liste d'aptitude aux enseignants d'éducation physique, programmation pluriannuelle des concours, élargissement des disciplines offertes, formations à la prise de poste et à la préparation des concours. Sur tous ces points, je confirme les engagements pris. En outre, je réaffirme notre volonté de porter une demande, mais sans pouvoir nous engager sur son obtention, d'un plan de requalification et de revalorisation de ces agents en interministériel.

S'agissant des négociations en cours sur la partie 2 du protocole de gestion des agents de CFA/CFPPA, je rappelle que plusieurs réunions ont conduit à prendre en compte plusieurs de vos revendications. Je rappelle notre volonté de déboucher sur un texte conciliant intérêt des

agents et intérêt du service. A cet égard, je vous confirme que le ministre est disposé à s'engager sur un texte marquant sa volonté d'amélioration de la situation des agents. Là encore nous sommes convenus il y a peu, lors d'une audience au Cabinet, d'une nouvelle tenue du groupe de travail en septembre 2019 pour continuer à avancer dans le sens donné par le Ministre.

Enfin, vous avez exprimé votre souhait de davantage de transparence dans la mise en œuvre des réformes. J'observe que des informations vous ont d'ores et déjà été communiquées, notamment en matière de gestion des moyens : répartition de la DGH entre les régions, de l'enveloppe servant à financer les assistants d'éducation, évolution des élèves... Je confirme notre engagement à progresser encore dans cette voie. Le directeur général de l'enseignement et de la recherche partagera avec vous les informations qui guident la politique d'attribution des moyens, notamment aux données en matières de DGH, d'effectifs, de classes et d'enseignements non obligatoires, région par région et tant pour le public que le privé.

Ainsi, je vous propose de nous rencontrer dans un premier temps pour une discussion sur vos revendications générales, puis dans un second temps de la réunion que vous engagez ou réengagez la discussion avec la DGER et le SG sur chacun des sujets identifiés dans ce courrier (cf liste récapitulative infra). Je souhaite que ces échanges aient lieu rapidement, qu'ils se déroulent dans un climat d'écoute et de construction et que d'ici là, la période d'examen se déroule dans de bonnes conditions.

J'espère que ces modalités vous agréent et seront reçues pour ce qu'elles sont, l'expression de notre volonté de dialogue et de construction, au service de l'enseignement agricole français.

La Directrice de Cabinet



Isabelle CHMITELIN

Liste des sujets :

- Mesure sur les seuils : modalités de dédoublement des classes, les modalités de dotation et attribution de la DGH optionnelle et la formation des personnels de direction.
- Présentation de données sur la politique d'attribution des moyens, notamment aux données en matières de DGH, d'effectifs, de classes et d'enseignements non obligatoires, région par région et tant pour le public que le privé.
- Loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel : propositions et constats des OS sur la mise en œuvre pratique de la réforme.
- Loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel : plan d'accompagnement des CFA.
- Loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel : évolution de la CPC et articulation avec le CNEA.
- Plan pour les agents de catégorie III.

Un groupe de travail sur les personnels contractuels et un groupe de travail relatif au protocole de gestion des agents de CFA/CFPPA existent déjà et disposent d'échéances planifiées.